



Mairie de Marzens

Tel 04.50.44.51.81

Mail :mairie.marzens@libertysurf.fr

Projet Educatif Territorial



RYTHMES SCOLAIRES



Préambule

L'école est une des priorités de la municipalité, et la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 et 2015/2016 a fait l'objet d'une réflexion approfondie en prenant en compte à la fois :

- l'optimisation des temps d'apprentissage scolaire
- l'identification d'activités et de ressources disponibles compatibles avec ces temps d'apprentissage
- une intégration harmonieuse dans les priorités d'organisation familiales

La commune souhaite proposer un projet éducatif territorial, s'articulant entre les différents temps scolaires et permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder aux diverses activités qui leurs sont proposées.

Le Projet Educatif Territorial présenté ci-après, a pour principal objectif le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus en partenariat avec le directeur de l'école ainsi que les différents intervenants.

Ce projet éducatif sera le fil conducteur commun à tous les intervenants.

Il ne doit pas rester figé afin de s'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les enfants.

En parallèle à l'apprentissage scolaire, l'enfant a besoin de jouer, de rêver pour pouvoir apprendre. Ces ateliers péri-éducatifs peuvent occuper une place dans le parcours éducatif de l'enfant.

Ils sont un lieu, un espace, un temps où l'on grandit en découvrant.

Sommaire

PREAMBULE	2
1ERE PARTIE - LE CONTEXTE	3 à 4
Marlens	
Ecole primaire.....	
2EME PARTIE- LES TAP	6 à 9
La place des temps d'activités périscolaires (TAP).....	
Les moyens	
Moyens humains	
Moyens matériels	
Le fonctionnement	
Semaine type	
Les différents rôles.....	
Le rôle des intervenants.....	
Le rôle du référent et du coordinateur des temps périscolaires	
Le rôle de la municipalité	
3EME PARTIE - LE PROJET	10 à 11
Présentation du projet	
Les objectifs du projet	
L'objectif principal.....	
Conclusion	12

1ère partie – Le contexte

Marlens

La commune de Marlens est une entrée de territoire de la Haute-Savoie (région Rhône Alpes) et limitrophe avec la Savoie.

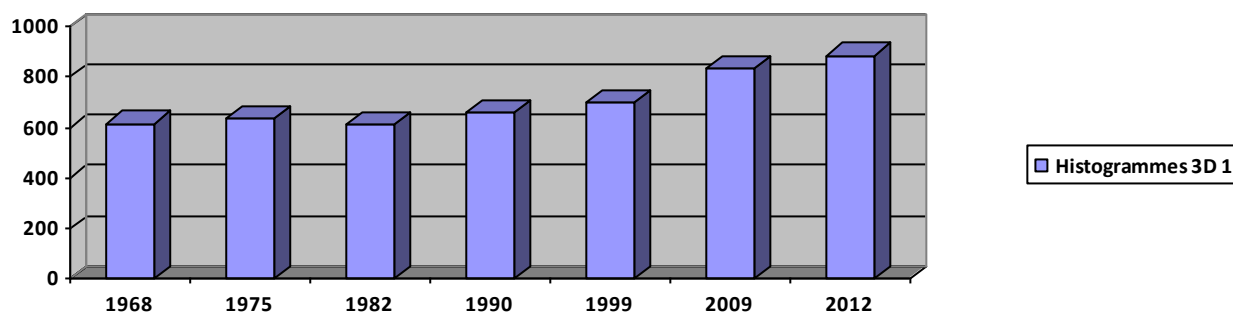
Marlens dépend de l'académie de Grenoble

Marlens se situe à 7 kilomètres de Faverges et à 30 kilomètres d'Annecy.

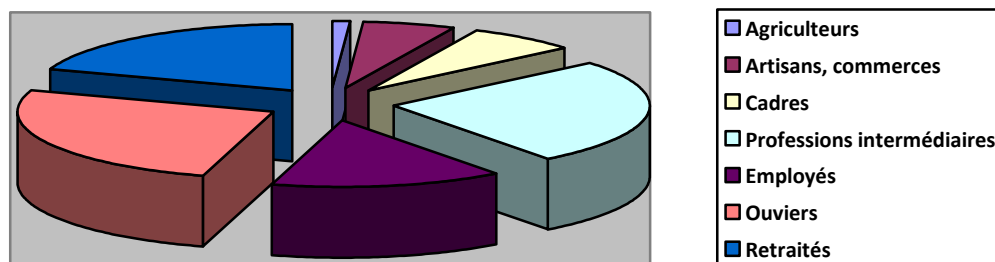
Marlens adhère à la Communauté de Communes du Pays de Faverges.

Commune rurale, elle assure à ses habitants le bénéfice d'un cadre de vie agréable et d'une vie associative dynamique. Elle s'est engagée dans un projet de regroupement avec une commune voisine afin d'améliorer le service rendu à ses habitants, dans un contexte budgétaire contraint.

La population de Marlens, dont les habitants sont les Merlinois et Merlinoises, est en constante augmentation.



- ✓ De 1968 à 1999 on constate une évolution normale 12%
- ✓ De 1999 à 2012 on constate une forte augmentation de 26%



La population de la commune de Marlens est particulièrement active et les associations de parents d'élèves jouent un rôle majeur dans l'animation de la vie du village fortement centrée sur l'école.

Ecole primaire de Marlens.



Le mot « école » vient du latin Schola, signifiant « loisir consacré à l'étude ».

A Marlens, en 1803, s'ouvre une école de garçons qui fonctionne uniquement l'hiver dans la salle de la cure et en 1842, une école de filles se crée dans une maison du centre du village.

Sous Jules Ferry (1881-1882) la gratuité de l'école s'impose Le jour de repos étant le jeudi permet la pratique de la catéchèse en dehors de l'école.

*L'objectif principal de l'école primaire est d'enseigner aux enfants les savoirs fondamentaux tels que la lecture, l'écriture et le calcul.
Les activités artistiques et ludiques sont également importantes.*

En 1886, la loi du 30 octobre déclare que toute les communes doivent avoir au moins une école primaire publique. Toutefois, le conseil départemental autorise les communes à se regrouper avec celles alentours pour l'établissement et l'entretien de l'école.

En 1910, l'école mixte ouvre ses portes à Marlens avec une classe de filles et une classe de garçons.

En 1950, agrandissement de l'école du chef-lieu

En 2003, agrandissement de l'école maternelle et de la cantine.

Aujourd'hui, 82 enfants, de la maternelle au CM2, fréquentent l'école primaire avec une restauration établie sur place ainsi qu'une garderie accueillant les enfants le matin et le soir après l'école.

2ème partie - Les TAP

Les activités périscolaires

Elles permettent d'assurer des activités pour chacun des enfants inscrits à l'école dans les temps de « loisir non consacrés à l'étude ».

Toutes nos actions répondent aux objectifs suivants :

- Favoriser à tous, l'accès aux loisirs non consacrés à l'étude.
- Découvrir, à travers les échanges, les richesses de l'autre et la vie en collectivité.
- Adapter le temps d'intervention à l'âge et au rythme de l'enfant.
- Garantir à l'enfant, une sécurité physique, morale et affective.
- Enrichir les activités pouvant être proposées aux enfants dans le cadre associatif.

La place des temps d'activités périscolaires (TAP)

Ce nouveau temps, non obligatoire, se place entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Il est payant, à un niveau symboliquement bas de 10€ par an et par enfant.

Il a pour but de donner la possibilité aux enfants de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités dans des domaines variés : culture, art, danses, relaxation, philatélie...

Situés entre 2 temps déjà existants, les TAP doivent se développer dans une logique de prise en charge cohérente. L'enfant doit pouvoir « glisser » d'un temps à un autre sans sentir de flottement, sans répercussions négatives sur le temps scolaire.

La communication est donc primordiale.

L'organisation des différents temps fait l'objet d'une évaluation régulière qui peut s'accompagner d'une éventuelle évolution des temps périscolaires, cette année il sera d'1 heure au lieu de ¾ heure en 2014-2015.

Nos valeurs

Ce projet éducatif territorial s'inscrit dans le respect des droits de l'Homme et du citoyen et réaffirme la valeur universelle des Droits de l'enfant.

Quel que soit l'âge des enfants encadrés, les intervenants retiendront que les relations humaines, le respect du rythme de chacun, la part faite à l'autonomie et à la prise de parole, la découverte d'autres univers, la créativité et le jeu sont au cœur de notre réflexion.

Les moyens

Moyens humains

Les intervenants :

- ✓ les enseignants
- ✓ les parents bénévoles
- ✓ les intervenants extérieurs (philatélie, sophrologie, sarbacane...

Toute personne participant aux TAP passe une convention ou un contrat avec la municipalité.

De manière à garder des repères pour les enfants, pour les familles et pour tous les intervenants, nous avons pris le parti de nommer un responsable des TAP.

Ainsi il y a un interlocuteur pour les temps périscolaires (TAP) qui est le directeur de l'école.

Ce dernier règle les éventuelles interrogations du moment (souci médical, enfant absent...).

La municipalité coordonne l'ensemble (recherche d'intervenants, suivi, conventions, ...).

Moyens matériels

Les atouts :

- ✓ Mise à disposition des locaux de l'école (cantine, salle de motricité, salle de classes...)

Les TAP fonctionnent au sein de l'école et dans son environnement proche (cour d'école, préau, salle de de classe

Le fonctionnement

Semaine type

	7h20-8h30	8h30-11h45	11h45-13h30	13h30-15h30	15h30-16h30	16h30-18h30
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	TAP	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	TAP	Accueil périscolaire
Mercredi	accueil périscolaire	Temps scolaire				
Jeudi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	TAP	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	TAP	Accueil périscolaire

Les jours prévus pour les TAP sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30.

Ces activités seront découpées en 5 périodes (décrites ci-dessous) :

Période 1 – 1 septembre 2015 au 16 octobre 2015

Période 2 – 2 novembre 2015 au 18 décembre 2015

Période 3 – 4 janvier 2016 au 12 février 2016

Période 4 – 29 février 2016 au 08 avril 2016

Période 5 – 25 avril 2016 au 4 juillet 2016

L'activité

Les intervenants TAP arrivent dès 15h15 et restent 1h. Chaque intervenant prend en charge son groupe et part en activité pendant 1h. Durant ce temps, aucun parent ne peut récupérer son enfant.

À 16h30, les intervenants ramènent au portail, les enfants dont ils ont la responsabilité. Les intervenants sont également en charge du rangement des lieux avant leur départ.

Les modalités

Information aux familles : Un courrier sera envoyé en juin aux parents. Il contiendra les explications concernant les nouvelles dispositions, le règlement intérieur et la fiche d'inscription aux activités proposées. Ces documents seront également mis en ligne sur le site de la commune de Marlens (<http://www.mairie.marlens@libertysurf.fr>) L'inscription est faite en début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise par l'école pour chaque période. Les parents s'engagent sur l'année pour le ou les jours choisis.

Les enfants qui ne sont pas inscrits pour les TAP rentrent chez eux. Le règlement et la mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP) s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même à partir de 15h30.

Les différents rôles

Le rôle des intervenants

Les intervenants viennent proposer, animer et encadrer des activités à travers le côté ludique de la découverte.

Ces temps se situant en fin de journée d'apprentissage scolaire, il convient de ne pas envahir les enfants d'informations.

Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

Les adultes s'engagent à :

- ✓ Être attentif, disponible, actif et à l'écoute de l'enfant
- ✓ Respecter les règles de vie et de sécurité des lieux
- ✓ Adapter son activité et son langage à chaque tranche d'âge ainsi qu'au projet éducatif
- ✓ Développer la curiosité de l'enfant en ouvrant l'horizon artistique, culturel et sportif
- ✓ Répondre aux questions de l'enfant, ne pas frustrer son questionnement
- ✓ Valoriser l'entraide, la solidarité et l'esprit d'équipe
- ✓ Laisser faire l'enfant pendant les activités tout en l'accompagnant
- ✓ Responsabiliser l'enfant afin qu'il grandisse et puisse accéder à une relative indépendance
- ✓ Prôner le respect
- ✓ Ne pas faire de différence ou de favoritisme entre les enfants
- ✓ Permettre à l'enfant, de trouver sa place dans le groupe
- ✓ Respecter les horaires de travail
- ✓ Communiquer toute information nouvelle concernant l'enfant au référent de l'école

L'animateur est un repère pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité.

En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

Le rôle du référent et du coordinateur des temps périscolaires

Le référent est en lien permanent avec la municipalité. En plus des intervenants, il gèrera les TAP au quotidien :

- ✓ Gestion des listes d'enfants
- ✓ Gestion des appels aux familles
- ✓ Gestion des imprévus sur le moment
- ✓ Recueil des informations, des questionnements, des éventuels problèmes rencontrés sur place

Le rôle de la municipalité

- ✓ Récolte et étudie les propositions des intervenants
- ✓ Effectue un suivi général des TAP (réunions, rencontres avec les intervenants, bilans)
- ✓ Recueille les informations, les questionnements, les éventuels problèmes rencontrés sur place.

3ème partie - Le projet

Présentation du projet

Ce projet éducatif permet à l'enfant de pratiquer des activités ludiques, et découvrir d'autres cultures, d'autres réalités, dans un rythme apaisant adapté à la fin de la journée d'école.

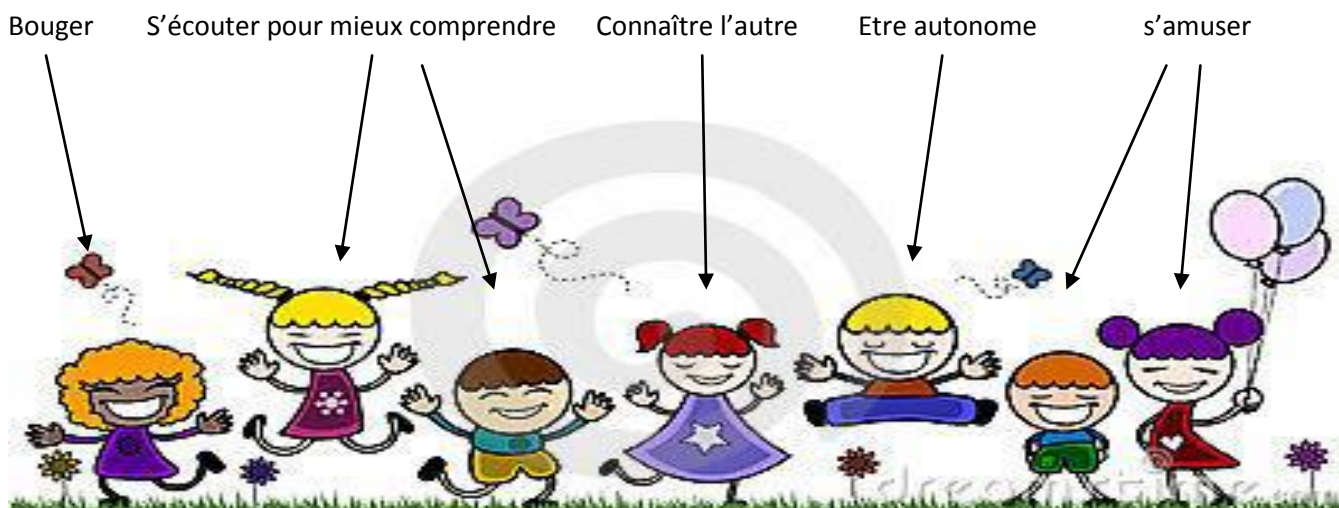
Ce projet va permettre d'aiguiser la curiosité des enfants, d'éveiller leur créativité.

Les différentes approches d'animations vont aider et encourager l'enfant à grandir et à se construire. En s'impliquant activement dans le groupe, l'enfant va apprendre à devenir autonome tout en observant les règles de conduites destinées au bien-être de chacun. Définir des règles de vie simples et adaptées à la collectivité contribuera à donner des repères à l'enfant, l'aider à les comprendre et les respecter. Faciliter la communication et l'écoute entre enfants et entre enfants et animateurs.

L'acceptation de l'autre et la tolérance ne sont pas innées.

Dans son quotidien l'enfant ne devrait se préoccuper que de rire, jouer, rêver et imaginer dans le but de grandir et d'apprendre. En effet, il est important que nous gardions en tête les capacités et les difficultés de chacun pour ne pas solliciter les enfants plus que de raison.

Ils doivent continuer à se sentir des enfants à travers les consignes, les règles de vie et les informations que nous leur confions.



Les objectifs du projet

Les rythmes scolaires sont une occasion de développer ou de renforcer chez l'enfant de nombreuses compétences, de compléter son équilibre physique et mental et de parfaire sa connaissance sur le monde extérieur et sur lui-même, dans le but d'en tirer le maximum de ressources.

L'objectif principal

Objectif généraux	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Moyens	Activités proposées
-Permettre le développement de l'enfant, avec une volonté d'atteindre l'autonomie	-Proposer des activités de découverte pour stimuler la curiosité de l'enfant -Proposer des thèmes pouvant être déclinés sur plusieurs activités	-Diversité des activités -Professionnalisme des intervenants -Qualité des échanges	-Laisser à l'enfant la possibilité de pouvoir choisir les différentes activités	-Sarbacane -Philatélie -Informatique
-Apprendre à être autonome	-Favoriser l'autonomie -Encourager l'enfant à s'exprimer et à s'impliquer	-Aptitude à l'autonomie	-Aménagement des lieux -Exercices adaptés	-Scrapbooking -Activités manuelles -Espaces ludiques -Vidéo
-Acquérir des compétences permettant de faire face à de multiples situations	-Proposer des activités permettant à l'enfant d'exploiter et de renforcer ses compétences	-Participation de l'enfant aux activités	-Communication -Echange	-Yoga -Philatélie
Découvrir une partie du monde « de l'ailleurs »	-Développer les connaissances de l'enfant -donner à l'enfant la possibilité de s'ouvrir au monde extérieur	-ce que l'enfant connaît, à compris et retenu	-Evaluation par l'intervenant sous forme de quizz	-Philatélie -Conte

Conclusion

Nous essayerons dans la mesure du possible de suivre le projet éducatif. Par la pratique nous évaluerons la faisabilité du projet et nous en comblerons les manques. Le domaine de l'animation n'est pas figé et nous sommes au début de l'expérience de la réforme des rythmes scolaires. Notre projet ne demande qu'à évoluer. Pour l'année 2015-2016 un bilan par période sera mis en place pour chaque enfant.